

Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffe municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

Billet du syndic

Jumelage Le Mont-Samedan/GR

Dans le numéro des 4 Coins du Mont du mois de novembre je vous faisais part de la décision des Municipalités de Samedan et du Mont de jumeler ces deux Communes. En fin d'année, nous avons constitué un groupe de travail comprenant des représentants de la Société de Développement, du Comité des Abbayes Réunies et de la Municipalité chargé de mettre sur pied le jumelage, la Commémoration du 200^e Anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération helvétique et la fête bisannuelle des Abbayes. La Municipalité estime que la célébration simultanée de ces trois événements dont deux à caractère éminent patriotique, permettra d'organiser une grande fête populaire pour les habitants de la Commune et leurs hôtes grisons.

A l'heure actuelle, nous ne savons pas encore combien de personnes viendront de Samedan. Nous devons cependant préparer leur hébergement pour la nuit du 5 au 6 juillet, voire pour un petit nombre celles du 4 au 5, du 5 au 6 et éventuellement du 6 au 7. Afin de créer des contacts entre les gens de ces deux Communes, les organisateurs du jumelage souhaitent que les habitants du Mont hébergent chez eux les hôtes venant des Grisons. Pour organiser cet hébergement, vous trouverez dans ce journal un bulletin d'inscription que nous vous remercions de lire attentivement, de remplir et de retourner dans les meilleurs délais à l'Administration communale, 16 route de Lausanne, 1052 Le Mont ou par Fax au n° 021 651 91 92.

Les gens de Samedan arriveront samedi 5 juillet en début d'après-midi, ils seront pris en charge par les habitants du Mont qui se seront préalablement annoncés, et auxquels nous aurons communiqué les noms des personnes qu'ils hébergent. Ceux qui voudront prendre part au tir du 200^e auront la possibilité de le faire. Les autres pourront, avec les habitants de notre Commune, participer à une balade au Mont sous la conduite de la Société de Développement.

A 18h00, tout le monde se retrouvera sous une grande cantine dressée sur l'Esplanade du Châtaignier pour la cérémonie du Jumelage puis, dès 19h30, un repas suivi d'un bal aura lieu au même endroit.

La journée du dimanche 6 juillet débutera par un culte au Châtaignier qui sera suivi d'un grand cortège, puis vers 11h45, de la commémoration du 200^e anniversaire de l'entrée du canton de Vaud et de celui des Grisons dans la Confédération helvétique. Un repas sous la cantine est prévu dès 12h30, durant lequel se déroulera la partie officielle de la fête bisannuelle des Abbayes Réunies. Cette fête devrait se terminer aux alentours de 16h00 afin de permettre aux habitants de Samedan de regagner leur foyer. La fête des Abbayes se poursuivra comme d'habitude, lundi 7 juillet.

La Municipalité souhaite que ce premier week-end de juillet soit une grande fête à laquelle participent avec enthousiasme les habitants du Mont et nos compatriotes grisons. Elle remercie déjà toutes celles et tous ceux qui hébergeront nos invités de Samedan. Dans le prochain numéro des 4 Coins, je vous donnerai des indications plus précises sur le déroulement exact et le programme détaillé des 5 et 6 juillet prochains.

Daniel Grosclaude
Syndic

Reflets du Législatif

Fin 2002, le Conseil communal a siégé par deux fois, respectivement les 25 novembre et 16 décembre, sous la présidence de M. Gérard MOJON et en présence de la Municipalité emmenée par notre syndic, M. Daniel GROSCLAUDE.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2002

PGEE Planification générale de l'évacuation des eaux

Le Conseil communal, unanime, décide d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre l'élaboration du PGEE selon la méthode de travail proposée et de lui accorder, pour ce faire, un crédit de **Fr. 165'000.-** correspondant aux travaux prévus pour la phase 1 du PGEE. Il accepte également que les phases ultérieures de l'établissement du PGEE fassent l'objet de tranches annuelles, adaptées aux prestations à effectuer, à porter au budget communal dès 2004.

Arrêté d'imposition pour l'année 2003

C'est à l'unanimité, que le Conseil communal accepte l'Arrêté d'imposition pour l'année 2003, tel que présenté par la Municipalité, soit le maintien du taux d'imposition communal à 85%, de même que les taxes découlant du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, telles que fixées par la Municipalité.

Motion Robert et Consorts

Au terme de débats très animés, le Conseil communal prend acte de la

réponse de la Municipalité à la Motion « Robert et Consort », et accepte le rapport de la Municipalité tel que présenté puis, s'appuyant sur la proposition de l'un de ses édiles, amende, puis accepte, les conclusions dudit rapport reconnaissant l'intérêt que revêtirait pour la Commune une structure d'accueil à temps d'ouverture élargi, acceptant le principe d'un soutien logistique ou financier à une organisation privée qui mettrait sur pied une telle structure et serait responsable de son exploitation tout en rejetant l'idée d'une structure municipale.

Demandes de naturalisations

Consécutivement à la lecture du rapport rédigé par la Commission de naturalisation, le Conseil communal décide d'accorder la bourgeoisie de la Commune du Mont-sur-Lausanne à :

- M. Senk-Keo CHANCHALEUNE, d'origine laotienne ;
- M^{me} Denise TORRESAN et ses deux enfants, Sarah et David, d'origine italienne ;
- M^{me} Violeta STOILOVA et son fils Kire, d'origine macédonienne ;
- M^{me} et M. Stéphanie et Georges BAKKER, d'origine slovaque.

Communications de la Municipalité

Débuts difficiles du réfectoire scolaire

M. Jean-Claude NOVERRAZ rappelle que ce projet était parti sur la base de chiffres communiqués par l'APE qui laissaient entrevoir une fréquentation journalière pour le niveau secondaire de 70 élèves et observe que dans la réalité la fréquentation est bien moindre. Il informe que début novembre le réfectoire a été ouvert aux classes de CYP 1 et 2 du Grand Mont tout en évoquant une certaine difficulté de trouver suffisamment de personnes prêtes à s'engager dans des tournus de Pédibus.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2002

Budget 2003

C'est à une nette majorité que le Conseil communal accepte d'adopter le budget de l'année 2003 tel que présenté.

Election du Bureau du Conseil communal pour 2003

Le Conseil procède à l'élection des membres du bureau du Conseil com-

munal qui siègera, dans sa version 2003, dans la composition suivante :

Président M. Gérard MOJON
1^{er} Vice-prés. M. Bernard CHABLOZ
2^e Vice-prés. M. Jacques MARCHAND
Scrutateurs M^{me} Renata RAVERA
M. Christophe WUTRICH
Scrut.-suppl. M. Jean-L. LAEDERMANN
M. Jean-CI. AMIGUET

Elections complémentaires au sein des commissions permanentes

Aux fins d'assurer le renouvellement de celles-ci et de repourvoir les postes vacants, le Conseil Communal élit :

- M^{me} Marianne PASSARD, membre de la commission de naturalisation,
- M. Jean-Claude BOULENAZ, membre de la Commission des finances,
- M. Antoine CHAMOT, membre de la Commission de gestion.

Communications de la Municipalité

Place de jeux du Collège des Martines

En réponse à une question soulevée lors du conseil précédent, M. Charles BRATSCHI Municipal, informe que la Municipalité, s'appuyant sur la demande de la Commission de gestion dans son rapport du 3 juin 2002, a décidé de maintenir l'ouverture de cette place de jeux dans son horaire actuel.

Puisse l'année qui débute vous réserver une pléiade d'heureux moments.

La secrétaire
Nicole Pétermann

De la Municipalité

Séances du Conseil communal

Pour cette année 2003, les séances du Conseil communal ont été fixées comme suit :

- les lundis 17 février
7 avril
30 juin
6 octobre
24 novembre
15 décembre 2003

Nous rappelons que ces séances, qui ont lieu à 20h15, en salle du Conseil communal (bâtiment administratif de Crétalaison, rte de Lausanne 16), sont publiques ; les ordres du jour sont affichés aux piliers publics.

Scrutins fédéraux

- Les dimanches 9 février
18 mai
(élections fédérales) 19 octobre
30 novembre 2003

S'il devait y avoir des scrutins cantonaux et communaux, ils seraient, dans la mesure du possible, fixés aux mêmes dates.

Avis à la population

Pour chaque personne intéressée à faire **contrôler sa récolte de champignons**, la Commune du Mont-sur-Lausanne met à disposition les services d'une contrôleuse officielle, (VAPKO).

Le contrôle s'effectuera au domicile de l'expert en champignons, tous les dimanches soirs de 18h00 à 19h00 ou sur rendez-vous.

Ce service est gratuit.

Adresse: Véronique Niklas-Lyon
Rte du Grand-Mont 19
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél.: 021 653 43 93
Natel: 079 684 38 57
E-mail: vniklas@worldcom.ch

Sortie des aînés

La traditionnelle Journée des « Aînés », instaurée dès 1984, nous permettra, encore cette année, d'apprécier le calme et la sérénité d'une balade sur le Léman. Cette journée est fixée au **mercredi 11 juin 2003**, selon le programme suivant :

- Rendez-vous à Ouchy et embarquement dès 9h45.
- Départ d'Ouchy à 10 heures ; circuit sur la lac, repas de midi et animé à bord.
- Retour à Ouchy vers 17 heures.

Les personnes intéressées (bénéficiant des prestations AVS) recevront un courrier comprenant un bulletin d'inscription qui devra être retourné au Greffe municipal, lequel demeure à disposition pour tout renseignement complémentaire utile.

Réception des jeunes citoyennes et citoyens

L'accueil des nouveaux citoyens et citoyennes qui atteignent leur majorité civique en 2003, soit tous les jeunes gens et jeunes filles nés en 1985 aura lieu :

- **Vendredi 23 mai 2003** au « Carnotzet » communal, bâtiment administratif de Crétalaison, dès 19 heures.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir en prendre note.



Dans le cadre du week-end des 5 et 6 juillet 2003, nous nous permettons de solliciter des personnes ou familles pouvant héberger nos hôtes de Samedan. Nous aimerions réussir au mieux ces échanges, c'est pourquoi nous vous demandons de remplir complètement le bulletin d'inscription ci-dessous, ceci afin de vous mettre en relation avec des hôtes ayant certaines affinités avec vous.

D'ores et déjà, nous vous remercions vivement pour l'accueil que vous réserverez à notre demande et vous informons que les familles qui hébergeront seront prioritaires pour se rendre à Samedan en 2004. La Commune offrira les repas de samedi soir et dimanche à midi à nos hôtes. Le petit-déjeuner du dimanche matin se prendra dans les familles, et nous tenons à préciser que cet hébergement sera sans défraiement.

Dès que nous aurons plus de renseignements, nous ne manquerons pas de vous faire parvenir le nom des personnes que vous recevrez ainsi que le programme définitif des manifestations.

LA MUNICIPALITÉ

BULLETIN D'INSCRIPTION pour la nuit du 5 au 6 juillet

(Prière d'écrire en caractères d'imprimerie)

Nom et Prénom:

Adresse:

N° de téléphone: Âge:

Profession:

Enfants: Nbre: Âge(s):

Nous parlons: Uniquement le français

L'allemand

L'italien

Nous disposons de place(s) pour héberger:

1 personne

Plusieurs personnes soit: 1 couple Avec enfant(s), nbre

Sans enfant

Personne(s) individuelle(s), Nbre:

Il nous est aussi possible d'héberger ces mêmes personnes:

Pour la nuit du 4 au 5 juillet

Pour la nuit du 7 au 8 juillet

BULLETIN À RETOURNER POUR LE 28 FÉVRIER 2003 À:

ADMINISTRATION COMMUNALE, Rte de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, ou par fax au n° 021 651 91 92



Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont informés qu'ils sont tenus de déclarer au Service de police jusqu'au 28 février 2003 :

1. Les chiens acquis ou reçus en 2002 ;
2. Les chiens nés en 2002 et restés en leur possession ;
3. Les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2002, pour radiation ;

4. Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours à l'autorité communale par le propriétaire ou le détenteur.

Propriétaire:

Nom: Prénom: Né(e) le:

Adresse: N°: Localité:

Tél. privé: prof.: autre:

Chien:

Biffer ce qui ne convient pas

Nom usuel: Fonction: compagnie, AVS/AI, prest. compl. police/armée, catastrophe ou aveugle

Race:

Couleur: Statut: actif, mort ou donné

Date naiss.: Sexe: Date:

Acquis le: Rage, date du dernier vaccin:

Remarques:

Passeports et cartes d'identité

Les demandes de nouveaux passeports et cartes d'identité sont traitées par les autorités cantonales et fédérales dès le 6 janvier 2003.

Le délai de livraison est de 15 jours ouvrables soit environ 3 semaines.

Les documents nécessaires pour l'établissement d'un passeport ou carte d'identité sont:

- Livret de famille pour les personnes mariées et les enfants mineurs;
- Acte d'origine pour les personnes célibataires majeures (à demander auprès de la Commune d'origine).

En cas d'urgence, vous pourrez obtenir, dans un délai plus court, **un passeport provisoire dont la durée sera limitée** à votre séjour à l'étranger ou, au besoin, aux exigences en matière de validité du pays où vous prévoyez de vous rendre. Ce document devra ensuite être retourné.

Les nouveaux passeports suisses ne pourront pas être prolongés.

Les enfants ne pourront plus figurer sur le passeport des parents, ils devront avoir leur propre passeport quel que soit leur âge.

Les passeports actuels resteront valables jusqu'à leur échéance, mais au plus tard jusqu'au 31.12.2007.

La durée de validité et le prix varieront selon l'âge du/ou de la requérant(e).



De nos écoles

Inscription au cycle initial (Classes enfantines)

Le cycle initial (classes enfantines) a pour but un passage harmonieux du monde de la famille à celui de l'école, tout en favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant et en l'habituant à la vie en société.

Le cycle initial (classes enfantines) dure deux ans. Il est facultatif et gratuit, mais les enfants qui y sont admis sont tenus d'en suivre régulièrement l'enseignement.

Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1998 et le 30 juin 1999 peuvent être inscrits en première année du cycle initial.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat des Ecoles, collège du Mottier B, premier étage: **du lundi 3 mars 2003 au vendredi 7 mars 2003 de 8h30 à 11h30.**

Prière de vous munir du livret de famille ou de l'acte de naissance et du certificat de vaccinations.

TARIF DES PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ

Documents	Âge	Prix	Validité
Carte d'identité	Enfants	Fr. 30.-	3 ans
Carte d'identité	Enfants	Fr. 30.-	5 ans
Carte d'identité	Adultes	Fr. 65.-	10 ans
Passeport	Enfants	Fr. 55.-	3 ans
Passeport	Enfants	Fr. 55.-	5 ans
Passeport	Adultes	Fr. 120.-	10 ans
Combiné passpt & CI	Enfants	Fr. 63.-	3 ans
Combiné passpt & CI	Enfants	Fr. 63.-	5 ans
Combiné passpt & CI	Adultes	Fr. 128.-	10 ans
Passeport provisoire	Adultes-enfants	Fr. 100.-	durée du voyage

A ces prix, s'ajoutent Fr. 5.- par document et par personne pour l'envoi en retour et par courrier recommandé, de votre nouveau passeport et/ou de votre carte d'identité.

Tout renseignement peut être demandé auprès du bureau du Contrôle des habitants.

Important!

Des **dérogations pourront être envisagées** pour les enfants nés entre:

- **le 1^{er} juillet et le 31 août 1999**, (avance possible, entrée déjà en 2003)

et les enfants nés entre:

- **le 1^{er} mai et le 30 juin 1999** (retard possible, entrée seulement en 2004).

Pour tous renseignements complémentaires, les parents des enfants concernés voudront bien contacter la Direction des écoles, collège du Mottier B, Le Mont-sur-Lausanne, téléphone n° 021 652 01 45.

Les inscriptions seront également prises pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1997 et le 30 juin 1998 qui n'ont pas encore suivi le cycle initial.

Les enfants qui suivent actuellement la première année du cycle initial entreront d'office en deuxième année du cycle initial.

Le Secrétariat

Paroisse du Mont

Petit retour en arrière en ce début d'année 2003 pour se souvenir de la soirée exceptionnelle Vitaway du 28 septembre 2002 organisée par le groupe de jeunes COM.D@b.

Le groupe de musique local T-Time, les groupes Fish 4 Lunch et 7th Element, le témoignage d'André Normandin ont entraîné pas moins de 500 jeunes et moins jeunes venus d'un peu partout pour célébrer Dieu.

Un grand merci aux organisateurs et à tous ceux qui ont participé de près ou de loin pour que toute la soirée se vive le mieux possible!

A quand la prochaine?

Camp de ski à Ovronnaz

80 personnes de 3 à 77 ans s'étaient déplacées à La Cordée à Ovronnaz pour vivre un camp de ski communautaire.

Bons moments alliant le sport, les bains et les partages, permettant ainsi de mieux se connaître. S'accueillir les uns les autres en utilisant tous ses sens, voilà l'exercice que nous avons essayé d'étudier et de pratiquer pendant cette semaine et que nous voudrions également mettre en pratique durant cette année 2003.

Ce texte de Jean 1.1-4 semble en être le meilleur résumé:

« Nous vous annonçons la Parole qui donne la vie et qui existe depuis toujours. Nous l'avons entendue, nous l'avons vue de nos yeux, nous l'avons regardée avec attention, nous l'avons touchée de nos mains. oui, la vie s'est montrée, et nous l'avons vue. Nous en sommes témoins, et nous vous annonçons cette vie avec Dieu pour toujours. Elle était près du Père et elle s'est montrée à nous. Cette vie, nous l'avons vue et nous l'avons entendue. Nous vous l'annonçons à vous aussi, ainsi vous serez unis à nous. Ensemble, nous serons unis au Père et à son Fils Jésus-Christ. Nous vous écrivons cela pour que notre joie soit totale. »

Pour commencer cette nouvelle année

Voilà quelques règles de la Communauté des Diaconesses de Reully. Texte magnifique et plein d'espérance qui ouvre de beaux horizons pour 2003:

Vivante

« Deviens vivante et reste vivante. L'Esprit de Dieu t'invente à tout instant. Repousse la tentation de t'immobiliser

dans les choses comprises, même parmi les plus belles et les plus grandes.

Reçois chaque jour le don de la nouveauté de Dieu et de tes semblables.

Donne force et stabilité à ton engagement mais ne l'enferme pas dans des formules ou des habitudes dépourvues de vie. Les cellules de ton corps à tout instant se modifient et l'ordre du monde se découvre sans cesse. Comment la vie divine que t'infuse l'esprit serait-elle moins créatrice ?

Avance vers ce Dieu toujours plus grand, ce Dieu sans frontières. Il t'a enclose dans des limites mais leur espace est si vaste que tu n'en feras pas le tour sur cette terre.

Laisse-toi gagner par l'admiration et connais avec tous les saints quelle est la largeur, la hauteur, la longueur et la profondeur de l'amour de Dieu qui surpasse toute connaissance. »

Bonne Année 2003 à chacun...

*Pour la Paroisse
Chantal Romy*

Nos Jubilaires

90^e anniversaire

En cette fin d'année 2002, M. Daniel Grosclaude, Syndic, avait agendé le **90^e anniversaire de M^{me} Georgine Buttet, née le 23 novembre 1912**, et domiciliée au Mont depuis plus de quarante années. C'est donc accompagné du soussigné qu'il s'est rendu au domicile de M^{me} G. Buttet, heureuse jubilaire, pour lui présenter les félicitations et les vœux de l'Autorité communale.

Précédemment domiciliés à Lausanne, c'est effectivement dans le courant de l'année 1962 que M. et M^{me} A.-L. Buttet s'installent au Mont et dirigent l'entreprise d'installations sanitaires et chauffage, qui occupait régulièrement de 8 à 15 ouvriers, et ce jusqu'aux années quatre-vingt; depuis lors, dite entreprise est domiciliée à Cugy.

Employée de bureau, M^{me} G. Buttet a ainsi vécu les débuts du « dictaphone » et se souvient, alors qu'elle travaillait à la Place Bel-Air, des travaux de construction de la Tour Bel-Air Métropole.

C'est donc paisiblement que M^{me} Georgine Buttet laisse s'écouler les jours, non sans demeurer active, physiquement en participant à la gymnastique du 3^e âge, et intellectuellement en tant que cruciverbiste et en s'intéressant à des émissions télévisées telles que « Des chiffres et des lettres » ou encore « Questions pour un champion ». M^{me} G. Buttet vit en proximité immédiate avec sa fille, mariée, et ses deux petits-fils.

Nous tenons à la remercier très vivement de son accueil, de ces instants passés en sa compagnie et en présence de sa fille Jocelyne, lui réitérons nos félicitations et lui adressons nos vœux de santé pour encore d'agréables années en notre Commune !

Ch. Frioud
Secrétaire municipal

A savoir

Concerts à l'église du Mont

Sous l'égide de la Guilde de la Musique de Chambre

Dimanche 9 février 2003, à 16 h 30

- **Quatuor « ARC-ANCHES »**
(hautbois et trio à cordes)
Béatrice ZAWODNIK,
hautbois et cor anglais
Droujelub YANAKIEW, violon
Marion VERONESI, alto
Hristo KOUSMANOV, violoncelle
- **Œuvres de :**
B. Britten, A. Lidel, J. Haydn, et
S. Hennessy
ainsi que de S. Bulla, R. Eriksson,
E. Crespo, S. Joplin et C. Rugo

Dimanche 16 mars à 17 h 00

- **Quatuor de tubas « Dites-le-moi TUBA »**
Guy MICHEL, José NIQUILLE,
Nicolas PAPAUX, Bernard TRINCHAN
- **Œuvres de :**
J. Adson, J.-S. Bach, H. Berlioz,
G. Jacob et P.I. Tchaikowsky

Billets à l'entrée

- Adultes : Fr. 15.-
- Enfants : entrée libre

Organisation

- Sté de Développement et Paroisse du Mont, avec le soutien de la Municipalité.

Le conseil du vétérinaire

Précautions pour l'hiver

Un petit rappel de quelques précautions à prendre avec les animaux domestiques, peut être nécessaire en ces périodes d'hiver.

Tout d'abord concernant le chauffage. Plus son réglage sera élevé, plus il occasionnera un air sec. Cela risque d'engendrer un poil terne, des pellicules,

une peau sèche et des démangeaisons, non seulement chez les chiens ou les chats, mais également chez les lapins, cobayes, hamsters ou autres rongeurs gardés à l'intérieur.

L'installation d'un humidificateur remédiera en général à ces symptômes. De plus, il faut savoir que de grands écarts de température entre l'intérieur et l'extérieur favorisent les « coups de froids », sources de gripes, rhumes, angines etc. C'est pourquoi, il est préférable de ne pas trop chauffer.

Lorsqu'il fait froid qu'il neige ou qu'il pleut, il n'est pas ridicule d'enfiler un manteau de protection à des chiens fragiles ou frileux, surtout s'ils sont sortis en ville où ils ne peuvent pas s'ébattre librement.

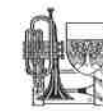
S'il a neigé et qu'il gèle, il serait bon de graisser les pattes des chiens avant de les sortir. Cela protège les coussinets et permet d'éviter les crevasses.

Lorsqu'un chien a marché sur des trottoirs recouverts de sel, il faut lui nettoyer les pattes à l'eau tiède en rentrant de promenade. Rincer à l'eau tiède est également la meilleure solution pour débarrasser un chien des boules de neige collées dans ses poils.

Enfin, un petit apport complémentaire en vitamines et oligo-éléments peut être préventif pour renforcer la résistance de l'organisme aux maladies.

Dr L. Walter

De nos Sociétés



Union Instrumentale

Soirées annuelles

L'Union Instrumentale du Mont a le plaisir de vous convier à assister à ses traditionnelles soirées annuelles, agendées aux vendredi 31 janvier et samedi 1^{er} février 2003 à la Grande salle (portes à 19 h 45, rideau à 20 h 30).

Un nouveau programme, présenté sous la direction de M. Pascal Braillard, saura très certainement vous divertir et vous apporter quelques agréables instants musicaux en ce début d'année 2003.

Nous vous attendons et souhaitons vous accueillir nombreux lors des deux concerts précités.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre présence, vous souhaitons la bienvenue et vous disons à bientôt !

Le Comité

Rencontres imaginaires autour d'un Bicentenaire

« L'œil est ébloui, charmé, subjugué. Il n'observe plus, il jouit. C'est une extase, une indicible volupté à laquelle on se livre, corps et âme, et dont on ne s'arrache qu'à regrets. Caresse pour l'œil, caresse pour l'oreille, caresse pour les sens: »... Mais que décrit donc avec tant d'emphase le rédacteur de la feuille d'avis de Lausanne du lundi 6 juillet 1903?... « Qu'importaient les âpres baisers du soleil, la fatigue! Tout disparaissait devant la magnificence du spectacle. »... Il raconte la première représentation, sur la plaine de Beaulieu, du grandiose spectacle créé par Emile Jaques-Dalcroze pour célébrer le Centenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération: le Festival Vaudois.

La foule en liesse est emportée par un patriotisme musical sans précédent: 2'500 acteurs et chanteurs, venus de 30 villages vaudois, se produisent devant 20'000 spectateurs. Or cet ardent journaliste n'a pas remarqué la présence d'une dame âgée, fière et élégante, qui suit le spectacle avec attention. Son visage est noble, incisif, orné (!) d'un nez majestueux. Elle discute, en allemand, avec un homme jeune, aux traits avenants, rehaussés d'un nez similaire. Ils dirigent le Festival de Bayreuth, et s'intéressent à cette super-production vaudoise. Bien sûr, c'est Cosima Wagner, accompagnée de son fils Siegfried. Le plus surprenant c'est que ces deux illustres musiciens s'engagent ensuite dans une discussion passionnée avec un homme jeune, au visage austère mais rayonnant, surmonté d'un chapeau blanc assorti à un



Festival vaudois, acte premier. Photo tirée de l'encyclopédie illustrée du Pays de Vaud

costume tout blanc. C'est « Monsieur Jaques », le héros du jour. A ses côtés se tient un homme du même âge, à la peau noire et aux traits africains. Le contraste est saisissant. Mais le rédacteur de la « Julie » n'en parle pas, car il ne les a pas vus.

Grande histoire? Petites histoires? Nadine Gaillard et Lia Singh ont puisé dans les archives cantonales et communales pour créer des rencontres fictives autour d'un bicentenaire bien réel. Quant à leur imagination elle ne demande qu'à se débrider!

Si vous souhaitez en savoir plus sur ces personnages, et sur d'autres musiciens célèbres, venez écouter **L'Echo des Bois vous raconter leurs histoires en musique**. Nous chanterons, entre autres œuvres, les « Nocturnes » de Mozart et les « Variations sur le thème de la Truite » de Franz Schöggli. Bien sûr, nous vous raconterons aussi des histoires liées au siècle précédent. Dépaysement garanti. **Quand? les 21 et 22 mars 2003 à la Grande salle.**

En deuxième partie de ce concert, nous aurons le plaisir d'accueillir **le Chœur d'Hommes « Pic-Notes »**. Jean-Pierre

Noverraz dirigera cet ensemble vocal qui a déjà chanté au Mont et dont le dynamisme, ainsi que l'excellent répertoire, nous réjouiront.

Lia Singh



Tennis-Club Le Châtaignier

La fin de l'année a été marquée par de nombreux événements sportifs et festifs.

Championnats juniors

Du côté de la compétition, les championnats vaudois et romands juniors ont donné l'occasion à nos juniors de s'illustrer brillamment. Pour preuve les résultats qui suivent:

- **Au championnat vaudois**, en catégorie J5, victoire de Viktor Svensson, alors que Renato Lombardi a été 1/2 finaliste et Johan Leder 1/4 finaliste. En catégorie J4, Filip Svensson et Romain ne se sont inclinés qu'en 1/2 finale.
 - **Au championnat romand**, dont un tableau s'est déroulé sur nos installations, Christophe Tardin a été 1/2 finaliste en J3 et Romain Monney a remporté le titre de champion romand en catégorie J4. Bravo à tous nos compétiteurs.
- Suite à ces remarquables résultats, Christophe Tardin, Veton Imeri et Romain Monney se sont qualifiés pour les prochains championnats suisses qui auront lieu prochainement à Lucerne. Bonne chance à eux.

Manifestations de fin d'année

Les festivités de fin d'année se sont enchaînées au club-house:

- **Soirée des Châtaignes** où nos dames ont pu une nouvelle fois se retrouver entre elles dans un décor digne des « Mille et une nuits ».



Chœur vaudois. Photo tirée du livret officiel du Festival vaudois

- **Souper de fin d'année** sous forme de magnifique buffet provençal.
- **Noël des juniors**, durant lequel le Père Noël a pu distribuer des cadeaux à chacun. La collation a été gracieusement offerte par notre tenancier Gilles, et Alex a fait office de DJ pour les plus hardis !

Un merci particulier à Mireille Bourquin et à toute son équipe de dames de la commission des loisirs qui ont magnifiquement orchestré toutes ces activités.

G. Monney



Société de Tir du Châtaignier

Le monde du tir est en pleine mutation. La société de tir du Châtaignier doit aussi s'adapter au changement d'environnement, ce qui demande une concentration de ses moyens afin de pouvoir offrir à ses tireurs encore des possibilités de pratiquer leur sport favori dans les meilleures conditions, avec une ferme volonté de rester active et indépendante. Fortes de cette pensée, la Société de tir du Châtaignier ainsi que la Société des Armes de Guerre de Cugy se sont unies par Convention intercommunale et par décision de leur assemblée générale du 17 avril 2002, lors de laquelle les nouveaux statuts établis pour la nouvelle Société de tir ont été acceptés. Sa dénomination officielle est **Société de Tir du Châtaignier, Le Mont & Cugy**, dénomination acceptée par la sécurité civile et militaire du canton ainsi que par la Société Vaudoise des Carabiniers.

Important !

Pour les tireurs militaires astreints

La Commune de Lausanne procède à un assainissement du stand de Vernand. De ce fait, sa politique d'accueil des tireurs astreints des Communes non-assignées à ce stand en sera modifiée. Les mesures prises seront : la facturation des frais inhérents à l'accueil des tireurs accomplissant leurs programmes militaires sous réserve de l'ordonnance du tir hors service, voire le renvoi pur et simple du tireur à son stand communal.

Pour ne pas perdre de temps, les tireurs militaires astreints et domiciliés au Mont-sur-Lausanne ainsi qu'à Cugy, disposent d'un stand assigné pour les tirs obligatoires, situé sur la commune du Mont-sur-Lausanne, place du Châtaignier. La société de tir établit un programme où figurent les dates des tirs obligatoires que vous pouvez consulter sur leur site <http://stcm.free.fr>. N'attendez pas la dernière minute ! Nous vous conseillons de vous rendre au stand dès les premières séances de tir obligatoire ! Allez-y assez tôt, car étant limité par les durées des séances de tir, les responsables seront parfois contraints de renvoyer les tireurs à la prochaine séance. Pour toutes questions, contactez le président au 021 653 79 55 ou envoyez un E-mail dont l'adresse figure sur leur site.

Les dates de tirs obligatoires pour 2003

- **Judi 24 avril** 17 h 30-19 h 00
- **Samedi 10 mai** 09 h 30-11 h 30
- **Samedi 14 juin** 09 h 30-11 h 30
- **Samedi 30 août** 09 h 30-11 h 30

Ouverture du bureau 1/4 heure avant les tirs. Fermeture du bureau 1/2 heure avant la fin des tirs.

Cours Jeunes Tireurs

Ces cours ont rencontré un vif succès en 2002. Nous rappelons qu'ils sont ouverts aux jeunes (filles et garçons) de 17 (ayant 17 ans dans l'année en cours) à 20 ans. Les cours comportent l'enseignement sur la connaissance et la manipulation du fusil d'assaut 90 suivi de la pratique de tir en stand, accompagné de technique de concentration et de maîtrise de soi. Début des cours fin février 2003. Inscrivez-vous sur leur site ou par courrier : Société de tir du Châtaignier, case postale 10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Le comité vous souhaite une bonne année 2003

Le Président
Michel Chardonnens

Prochains journaux

Parutions

Articles

Fin mars	5 mars
Fin mai	5 mai
Fin juillet	5 juillet
Fin septembre	5 septembre
Fin novembre	5 novembre

Merci de respecter le délai.

Rédaction

Greffe municipal

Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 651 91 91
Fax 021 651 91 92
Mail greffe@lemontsurlausanne.ch

Précipitations mensuelles sur un Coin du Mont

Précipitations annuelles moyennes = 1245 mm
1563 mm en 2001 et 1353 mm en 2002

